

Suisse : le Conseil Fédéral peine à respecter la votation de 2014 sur l'immigration de masse

Près d'un an après la votation du 9 février 2014, à l'initiative de l'UDC (Union Démocratique du Centre), contre l'immigration de masse, le Conseil Fédéral suisse, qui a trois ans pour mettre en oeuvre la volonté du peuple, a présenté, le 11 février 2015, [un projet](#) en trompe l'oeil.

En effet, si sont envisagés :

- la renégociation, d'ici février 2017, de l'accord de libre circulation avec l'Union Européenne (signé en 2004) ;

- des quotas pour les étrangers, y compris en provenance de l'Union Européenne ;

- la préférence nationale (appelée "préférence indigène") pour l'emploi en Suisse, avec toutefois une exception pour les domaines où il existe une pénurie de main d'oeuvre,

ce projet est accueilli avec prudence par l'UDC car il survient près d'un an après la votation de 2014 et les quotas annoncés ne sont pas chiffrés : le Conseil se réserve le privilège de les fixer lui-même.

Surtout le Conseil Fédéral accorde un ["droit de veto"](#) à l'Union Européenne sur la **possibilité de remise en cause du traité de libre circulation** conclu entre l'UE et la Suisse en 2004. En effet, selon le projet du Conseil Fédéral, la renégociation de l'accord de libre circulation ne sera entamée qu' " à condition que l'UE et tous les États membres [28] y consentent ". Un **échec programmé** donc de la remise en cause de la libre circulation des personnes et par conséquent **de la votation du peuple suisse du 9 février 2014 contre l'immigration de masse.**

La Suisse, pays de 8,2 millions d'habitants dont 23% d'étrangers (1,9 millions en 2013), accueille près de 80.000 étrangers par an. C'est proportionnellement le pays le plus accueillant en Europe pour l'immigration étrangère, après le Luxembourg. Ces immigrés proviennent essentiellement [d'Europe \(à 85%\)](#).